



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoïd ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoïd à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoïd ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoïd ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoïd ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 0

OBJET : Communication.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président.

M. le Président informe l'assemblée qu'elle trouvera sur sa table, le point n°5 modifié, intitulé :

« Constitution des Commissions Communautaires » rapporté par M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président.

M. le Président demande l'autorisation à l'assemblée pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, intitulé : « Modification de la composition du Bureau. », qui sera rapporté par M. Sébastien THISSE, Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 057-200067502-20260430-CC_20260430_00-DE

S²LO


Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Sulsse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémie HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;

Point n° 1

OBJET : Instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations et fixation de son produit - Année 2026.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Conformément aux dispositions statutaires de la CASAS, arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018, qui lui confère la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et des dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Monsieur Le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à proroger l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'année 2026, aux fins d'assurer le financement de cette compétence sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.



Le produit attendu de la taxe GEMAPI, se décompose pour l'année 2026 comme suit :

	<i>Cotisations syndicales 2025 (€) (Pour rappel)</i>	Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2026 (€)
<i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i>	77.725,00 €	84.388,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	106.350,00 €	107.600,00 €
<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	14.200,00 €	14.500,00 €
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	11.000,00 €	11.000,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/ travaux)</i>	50.000,00 €	50.000,00 €
<i>Plan d'action de prévention des Inondations (P.A.P.I.) à l'échelle du bassin versant de la Sarre</i>	8.000,00 €	8.000,00 €

Le produit de la taxe s'élève à 275.488,00 € pour l'année 2026 (*pour rappel, le produit de la
taxe 2025 était de 247.475,00 €*)

C'est l'administration fiscale qui déterminera la variation du taux en tenant compte de
l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti
et la cotisation foncière des entreprises.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoïd ;
M. Guy DE NICLO, Conseiller Communautaire de St Avoïd à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoïd ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoïd ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoïd à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINA, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myrlame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoïd ;
- **Absent non excusé : 0**
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;

Point n° 2

OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier de la CASAS.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

L'article L.5217-10-8 du CGCT précise que l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'adoption de ce règlement doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Il peut néanmoins être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Le RBF a pour objectif principal de clarifier et rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

La CASAS comporte 7 budgets soumis à la nomenclature M57 : le budget principal et les budgets annexes Centre de Frêt, ZI Furst, Zones d'aménagement de terrains, Maison France Services, Eaux Pluviales Urbaines et Centre d'Enfouissement Technique de Valmont.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à adopter le règlement budgétaire et financier, joint en annexe.

PJ : Règlement budgétaire et financier de la CASAS

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

*Communauté d'Agglomération Saint-Avold
Synergie*

SOMMAIRE

Préface.....	2
I. Le cadre juridique du budget intercommunal	
Article 1 : La définition du budget.....	3
Article 2 : Les grands principes budgétaires et comptables.....	3
Article 3 : Le débat d'orientation budgétaire.....	4
Article 4 : La présentation et le vote du budget.....	5
Article 5 : La modification du budget.....	5
II. L'exécution budgétaire	
Article 6 : L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget.....	6
Article 7 : Le circuit comptable des recettes et des dépenses.....	6
Article 8 : Le délai global de paiement.....	7
Article 9 : Les dépenses obligatoires.....	7
Article 10 : Les opérations de fin d'exercice.....	7
Article 11 : La clôture de l'exercice budgétaire.....	8
III. Les régies.....	8
IV. La gestion pluriannuelle.....	9
V. Les provisions	
Article 12 : La constitution des provisions.....	9
VI. L'actif et le passif	
Article 13 : La gestion des immobilisations.....	9
Article 14 : La gestion de la dette.....	10
VII. Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des Comptes	
Article 15 : Le contrôle juridictionnel.....	10
Article 16 : Le contrôle non juridictionnel.....	10
Lexique :.....	11

Préface :

L'article L.5217-10-8 du CGCT précise que l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers en internes que la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

I. Le cadre juridique du budget intercommunal

Article 1 : La définition du budget

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la CASAS est proposé par Monsieur le Président et voté par le conseil communautaire. Le budget primitif est voté par le conseil communautaire au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril en période de renouvellement des exécutifs locaux (article L1612-2 du CGCT).

Le budget est l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les dépenses et recettes d'un exercice :

- En dépenses : les crédits sont limitatifs ; les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs, les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le budget primitif est composé du budget principal (qui comprend l'ensemble des dépenses et recettes de l'EPCI qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe) et des budgets annexes qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, ordures ménagères...).

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Le budget est envoyé sous forme dématérialisée aux services de l'Etat.

Article 2 : Les grands principes budgétaires et comptables

Le principe d'annualité budgétaire correspond au fait que le budget prévoit les recettes et autorise les dépenses pour un exercice budgétaire se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. La loi prévoit cependant une exception pour les budgets locaux selon laquelle le budget peut être voté jusqu'au 15 avril, et au plus tard le 30 avril, en cas de période de renouvellement des exécutifs locaux.

Ce principe d'annualité comprend certains aménagements justifiés par le principe de continuité budgétaire :

- Les reports de crédits : les dépenses engagées mais non mandatées vis-à-vis d'un tiers à la fin de l'exercice sont reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement des dépenses.
- La période dite de « journée complémentaire » : cette période correspond à la journée du comptable du 31 décembre prolongée jusqu'au 31 janvier permettant de comptabiliser pendant un mois supplémentaire, en section de fonctionnement, des dépenses correspondant à des services rendus par la collectivité avant le 31 décembre ou de comptabiliser des recettes correspondant à des droits acquis avant cette date et permettant aussi l'exécution des opérations d'ordre de chacune des sections.
- La gestion en autorisation de programme et crédits de paiement : gestion autorisée pour les opérations d'investissement permettant de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

Le principe d'unité budgétaire : toutes les recettes et les dépenses doivent figurer dans un document budgétaire unique : le budget général de la collectivité.

Le principe d'universalité budgétaire : toutes les opérations de dépenses et de recettes doivent être indiquées dans leur intégralité dans le budget. Les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses particulières.

Des dérogations à ce principe sont aussi prévues par la loi et concernent :

- Les recettes sont affectées à une dépense particulière, conformément à des textes législatifs ou réglementaires.
- Les subventions d'équipement affectées au financement d'un équipement.
- Les recettes qui financent une opération pour le compte de tiers.

Le principe de spécialité budgétaire : spécialisation des crédits par chapitre groupant des dépenses et des recettes en fonction de leur nature ou de leur destination.

Les principes d'équilibre et de sincérité : ils impliquent une évaluation sincère des dépenses et des recettes ainsi qu'un équilibre entre les recettes et les dépenses inscrites au budget et entre les deux sections (fonctionnement et investissement). Le remboursement de la dette doit être exclusivement assuré par les recettes propres de la collectivité et non par l'emprunt.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics.

- L'ordonnateur : le Président, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes de l'EPCI.
- Le comptable public : agent de la Direction générale des finances publiques, en charge de l'exécution du paiement, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, du recouvrement des recettes ainsi que des dépenses de la CASAS. Il contrôle alors les différentes étapes concernant les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur.

Tous ces principes permettent d'assurer une intervention efficace du conseil communautaire dans la procédure budgétaire et d'organiser une gestion transparente des deniers publics. En cas de non-respect de ces principes, la CASAS encourt des sanctions prévues par la loi.

Article 3 : Le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ce débat porte sur les orientations générales du budget et doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget par l'assemblée délibérante. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Article 4 : La présentation et le vote du budget

La CASAS applique, depuis le 1^{er} janvier 2022, la nomenclature M57 par nature, conformément à la délibération du 12 juillet 2021, point n°2.

Le budget est établi en deux sections (investissement et fonctionnement) comportant chacune des dépenses et des recettes.

La section de fonctionnement regroupe essentiellement les dépenses de gestion courante, les dépenses de personnel et les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements ; elle dispose de ressources composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations perçues par l'Etat.

La section d'investissement retrace les opérations qui affectent le patrimoine de l'EPCI et son financement ; on y retrouve en dépenses : les opérations d'immobilisations, le remboursement de la dette en capital et en recettes : les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, le Fonds de compensation de la TVA et aussi les nouveaux emprunts.

La CASAS vote son budget N avec intégration des résultats N-1.

Le calendrier de préparation budgétaire proposé est le suivant :

- Fin Novembre : validation des hypothèses de « cadrage » du budget primitif (BP) de l'année N , notamment concernant la masse salariale, l'évolution globale des autres dépenses de fonctionnement général, les tarifs de prestations et le volume global de crédits consacrés à l'investissement (hors crédits dévolus au remboursement en capital de la dette).
- Avant le 15 février : préparation par les services des propositions budgétaires de l'exercice à venir.
- Mars : tenue des arbitrages avec les services et les Vice-Présidents.
- Février/Mars : tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
- Mars/Avril N : présentation du budget en commission des finances.
- Mars/Avril N (avant le 15 avril) : Vote du budget primitif de l'année N.

Article 5 : La modification du budget

Elle peut intervenir soit :

- Par virement de crédits (VC) : Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.
- Par décision modificative (DM) : Suite à la mise en place de la M57, les DM ne seront obligatoires que pour les virements de chapitre à chapitre au-delà du seuil autorisé de la fongibilité asymétrique. La DM fait partie des documents budgétaires votés par le conseil

communautaire qui modifie ponctuellement le budget initial dans le but d'ajuster les prévisions en cours d'année, tant en dépenses qu'en recettes.

II. L'exécution budgétaire

Article 6 : L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que le Président est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou d'engagement, le Président peut, selon l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les reports de crédits constatés au 31 décembre de l'année N-1 permettent de rattacher les dépenses engagées mais non mandatées lors de l'exercice budgétaire écoulé, notamment en section d'investissement. Ces reports sont alors inscrits au budget de l'exercice suivant et les mandatements afférents peuvent être effectués avant le vote du budget.

Article 7 : Le circuit comptable des recettes et des dépenses

L'engagement constitue la première étape du circuit comptable en dépenses. Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un marché, d'un bon de commande,...

L'engagement préalable est obligatoire dans l'application financière en dépenses, quelle que soit la section (fonctionnement ou investissement). Il permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants. Il précède la signature d'un devis ou d'une convention.

L'engagement permet de répondre à 4 objectifs essentiels :

- Vérifier l'existence de crédits sur les bonnes lignes budgétaires,
- Déterminer les crédits disponibles,
- Rendre compte de l'exécution du budget
- Générer les opérations de clôture.

La signature des engagements juridiques relève de la compétence exclusive de l'ordonnateur (Président, Vice-Président ou Directeur général des services par délégation).

La liquidation constitue la deuxième étape du circuit comptable en dépenses comme en recettes. Elle correspond à la vérification de la réalité de la dette et à l'arrêt du montant de la dépense, par la certification, sur la facture réceptionnée, du service fait ou de la livraison des fournitures commandées.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes : le service des finances émet les bordereaux de mandats et titres, accompagnés de l'ensemble des pièces comptables réglementaires permettant de justifier la dépense ou la recette.

Les titres de recettes peuvent soit être émis avant encaissement avec l'édition d'un avis de somme à payer (ASAP), soit après l'encaissement pour régularisation.

A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de dette,...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public. Toutefois, il reste préconisé d'émettre dans le mois précédant l'opération, tous les prélèvements qui interviendront, lorsque cela est possible.

Le paiement de la dépense est effectué par le comptable public rattaché à la Direction générale des finances publiques, après avoir réalisé son contrôle de régularité portant sur la qualité l'ordonnateur, la disponibilité des crédits, l'imputation, la validé de la créance et le caractère libératoire du règlement.

Article 8 : Le délai global de paiement

Les collectivités locales sont tenues de respecter un délai global de paiement auprès de leurs fournisseurs et prestataires de service. Celui-ci est de 30 jours pour les collectivités locales, répartis comme suit : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai global court à partir de la date de réception de la facture, ou dans le cas où la facture est reçue mais les prestations et livraisons non exécutées ou non achevées, à la date de livraison ou de réalisation des prestations. Dans le cas d'un solde de marché, le délai de paiement commence à courir à la date de réception par le maître d'ouvrage du décompte général et définitif signé par l'entreprise titulaire.

Ce délai global de paiement peut être suspendu si la demande de paiement adressée à l'intercommunalité n'est pas conforme aux obligations légales et contractuelles du créancier. Cette suspension démarre à compter de la notification motivée de l'ordonnateur au fournisseur ou prestataire concerné et reprend lorsque la collectivité reçoit la totalité des éléments manquants et irréguliers.

Article 9 : Les dépenses obligatoires

Au sein de l'EPCI, certaines dépenses sont rendues obligatoires par la loi selon l'article L.2321-1 du CGCT. Il s'agit, par exemple, de la rémunération des agents, des contributions et cotisations y afférentes ou encore des intérêts et des dépenses de remboursement de la dette en capital.

Article 10 : Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice permettent de respecter le principe budgétaire d'annualité et le principe d'indépendance des exercices basés notamment sur le rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Les rattachements correspondent à des charges ou produits de la section de fonctionnement inscrits à l'exercice budgétaire en cours, ayant donné lieu à un service fait au 31 décembre du même exercice et pour lesquels le mandatement ne sera possible que lors de l'exercice suivant.

Article 11 : La clôture de l'exercice budgétaire

Parmi les documents budgétaires composant le budget, le compte financier unique (CFU) est un document qui vient rendre compte de l'exécution budgétaire d'un exercice.

Ce document est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

III. Les régies

Seul le comptable de la Direction générale des finances publiques est habilité à régler les dépenses et recettes de l'EPCI.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.

La création d'une régie est de la compétence du conseil communautaire. En cas de délégation au Président de l'intercommunalité, les régies sont créées par arrêté.

L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.

Le régisseur est nommé par l'ordonnateur sur avis conforme du comptable de la collectivité ; il est le plus souvent agent de la collectivité mais exceptionnellement, une personne physique privée peut assumer cette responsabilité.

La CASAS dispose de régies de recettes permettant aux régisseurs d'encaisser les recettes réglées par les usagers des services de la collectivité et énumérées dans l'acte de création de la régie. Les régisseurs disposent pour se faire d'un fond de caisse permanent dont le montant est mentionné dans l'acte de régie. Les régisseurs versent et justifient les sommes encaissées au comptable public au minimum une fois par mois et dans les conditions fixées par l'acte de régie.

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs. Il peut s'agir d'un contrôle, sur pièces, sur place.

En sus des contrôles sur pièces qu'il exerce, le comptable public exerce ses vérifications sur place. Il est tenu compte, par l'ensemble des intervenants dans les processus, de ses observations contenues dans les rapports de vérification.

IV. La gestion pluriannuelle

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit aussi la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à l'intercommunalité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'assemblée délibérante est compétente pour voter, réviser ou annuler les AP.

A ce jour, la CASAS ne procède pas aux AP/CP mais il est envisagé, dans le cadre de projets d'investissement pluriannuels conséquents, de les instaurer.

V. Les provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Article 12 : La constitution des provisions

Les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaires par principe et budgétaires sur option.

Elles sont obligatoires dans 3 cas :

- A l'apparition d'un contentieux,
- En cas de procédure collective,
- En cas de recouvrement compromis malgré les diligences comptables.

Elles sont facultatives pour tous les autres risques et dépréciations.

Le montant de la provision doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

Les provisions sont réévaluées annuellement selon la variation des risques et éventuellement des charges.

VI. L'actif et le passif

Article 13 : La gestion des immobilisations

Un bien est comptabilisé comme une immobilisation, s'il est destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité territoriale, à augmenter la valeur et/ou la durée de vie du bien

immobilisé, s'il est un élément identifiable, s'il est porteur d'avantages économiques futurs et correspond à un actif non générateur de trésorerie et ayant un potentiel de service et s'il est un élément contrôlé par la collectivité. C'est donc dans ce cas, qu'un numéro d'inventaire devra être attribué au bien.

Certaines immobilisations peuvent parfois être dépréciées, ce qui correspond aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur nette réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le passage en M57 est sans conséquence sur le périmètre des amortissements, cependant le prorata temporis devra être appliqué s'agissant de leur comptabilisation. Ce principe implique un amortissement immédiat sur les nouvelles acquisitions.

Article 14 : La gestion de la dette

Pour compléter ses ressources, l'intercommunalité peut recourir à l'emprunt pour des dépenses d'investissement uniquement, conformément aux conditions définies à l'article L.1611-3-1 du CGCT.

Le remboursement du capital emprunté correspond à une dépense d'investissement qui doit être inscrite au budget (chapitre 16) et couverte par des recettes propres. Il est donc impossible de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt. Ce remboursement doit figurer dans le compte financier unique (CFU).

Le remboursement des intérêts est comptabilisé en fonctionnement dans le chapitre 66 « charges financières ». Le total de ces deux charges constitue l'annuité du remboursement de la dette.

VII. Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des Comptes (CRC)

Article 15 : Le contrôle juridictionnel

La CRC contrôle la régularité des opérations faites par le comptable public. C'est le jugement des comptes des comptables publics.

Article 16 : Le contrôle non juridictionnel

La CRC assure un contrôle budgétaire pour garantir le respect des principes budgétaires pesant sur les collectivités (budget primitif adopté trop tardivement, défaut d'inscription d'une dépense obligatoire au budget, absence d'équilibre réel du budget voté,...)

Elle assure également un contrôle de gestion en examinant la régularité et la qualité de gestion des collectivités.

Lexique :

Actif : les éléments du patrimoine d'un organisme (emploi) sont retracés à l'actif du bilan, qui se décompose en actif immobilisé (terrains, immeubles, etc...) et en actif circulant (stocks, créances, disponibilités, etc...). L'actif comporte les biens et les créances.

Amortissement : constatation budgétaire et comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, additionné au montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Autorisation de programme : montant supérieur des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements pluriannuels prévus par l'assemblée délibérante.

Crédits de paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. Ils sont seuls pris en compte pour l'appréciation du respect de la règle de l'équilibre.

Décision : la décision est un acte du Président prise en vertu d'une délégation donnée précédemment par l'organe délibérant

Décision modificative : document budgétaire voté par le conseil communautaire retraçant les virements de crédits faisant intervenir deux chapitres budgétaires différents.

Délibération : action de délibérer en vue d'une décision. La délibération est une décision de l'organe délibérant.

Encours de la dette : stock des emprunts contractés par la collectivité à une date donnée.

Immobilisations : éléments corporels, incorporels et financiers qui sont destinés à servir de façon durable à l'activité de l'organisme. Elle ne se consomme pas par le premier usage.

Nomenclature ou plan de compte : cadre comptable unique servant de grille de classement à tous les intervenants (ordonnateurs, comptable, juge des comptes...) et destiné à prévoir, ordonner, constater, contrôler et consulter les opérations financières.

Provision : passif dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de manière précise.

Rattachements : méthode comptable imputant en section de fonctionnement à l'année toutes les charges et produits de celle-ci, si la facture n'est pas parvenue ou le titre émis.

Restes à réaliser : ils correspondent notamment en investissement, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice N telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Les restes à réaliser sont repris dans le budget primitif de l'exercice N+1, ou dans le budget supplémentaire en même temps que les résultats cumulés de l'année N



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELLOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Helimer ;
Mme Marie-Ève NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyousse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHLI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3a

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget Principal.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 54.843.470,16 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	10 803 252,57	10 803 252,57
Fonctionnement	44 040 217,59	44 040 217,59
TOTAUX	54.843.470,16	54.843.470,16

Les principales recettes qui contribuent à l'équilibre de ce budget sont :

- le produit de la fiscalité mixte additionnelle	3 344 123 €
- le produit de la Contribution Foncière des Entreprises	7 719 387 €
- Le produit de l'IFER	3 627 682 €
- Le versement GIR	866 981 €
- Le produit du versement transport	2 000 000 €
- La TASCOM	376 696 €
- Le produit FNB	118 942 €
- Le produit des Allocations Compensatrices (TF et CFE)	4 957 112 €
- La fraction de TVA (TH)	1 692 052 €
- La fraction de TVA (CVAE)	4 716 535 €
- La dotation d'intercommunalité	1 103 278 €
- La dotation de compensation (FPU)	2 844 076 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Secrétaire Communautaire de St Avold ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3b

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe Centre de Fret.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe du centre de fret pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 278.862,00 € pour les dépenses et 897.892,07 € pour les recettes, détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	35 500,00	654 530,07
Fonctionnement	243 362,00	243 362,00
TOTAUX	278 862,00	897 892,07

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2026 du Centre de Frêt, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 SÉANCE DU 30 avril 2026**

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freybouse ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounia KEHLI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémie HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3c

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe de la Zone Industrielle de FURST.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la Zone Industrielle de FURST pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 726.880,83 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	645 183,83	645 183,83
Fonctionnement	81 697,00	81 697,00
TOTAUX	726 880,83	726 880,83



Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 71.013,17 € pour la section de fonctionnement et une avance d'équilibre de 212.324,31 € en ce qui concerne la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Coscarella', is written over a horizontal line.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounla KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriame HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3d

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Zones d'aménagement de terrains ».

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe « Zones d'aménagement de terrains » pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 38.455.847,80 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	20 431 432,01	20 431 432,01
Fonctionnement	18 024 415,79	18 024 415,79
TOTAUX	38 455 847,80	38 455 847,80

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 057-200067502-20260430-CC_20260430_03D-BF



Ce budget est équilibré :
- par les recettes liées à la location des bâtiments pour la section de fonctionnement,
- par une prévision d'emprunt de 1.500.000,00 € et une avance du Budget Principal de 836.320,51 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a light blue background.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyousse ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoid à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoid ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoid à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoid ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avoid à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoid ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoid à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoid ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3e

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget rattaché des Ordures Ménagères.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif rattaché des Ordures Ménagères pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 13 193 888,53 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	3 145 417,07	3 145 417,07
Fonctionnement	10 048 471,46	10 048 471,46
TOTAUX	13 193 888,53	13 193 888,53

La section d'investissement de ce budget est essentiellement équilibrée par la souscription d'un emprunt d'1,1 Millions d'euros nécessaires à la construction de la nouvelle déchetterie de L'Hôpital.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINGO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyousse ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3f

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe de la MFS (Maison France Services).

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la MFS (Maison France Services) pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 193.621,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	37 150,00	37 150,00
Fonctionnement	156 471,00	156 471,00
TOTAUX	193 621,00	193 621,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 057-200067502-20260430-CC_20260430_03F-BF

S²LO

Ce budget est équilibré par les subventions versées par l'Etat (47.500 €) et par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 105.947,00 € pour la section de fonctionnement et une avance d'équilibre de 18.411,20 € en ce qui concerne la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant.

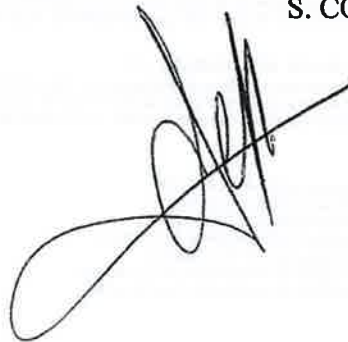
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Helimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3g

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget Eau Potable.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Eau Potable pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 5.310.708,10 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	1 198 628,15	1 198 628,15
Fonctionnement	4 112 079,95	4 112 079,95
TOTAUX	5 310 708,10	5 310 708,10

Ce budget est équilibré par les redevances d'eau pour la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
 MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
 M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
 M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
 Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
 M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
 M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
 M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
 M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freybourg ;
 M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
 M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
 Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
 Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
 Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 M. Jérémie HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
 Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
 Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3h

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget Assainissement Collectif et Non Collectif

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Assainissement Collectif et Non Collectif pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 13.305.803,47 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	7 321 716,84	7 321 716,84
Fonctionnement	5 984 086,63	5 984 086,63
TOTAUX	13 305 803,47	13 305 803,47

Ce budget est équilibré par les redevances d'assainissement pour la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, celle-ci est équilibrée par les subventions notifiées et restant à percevoir.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

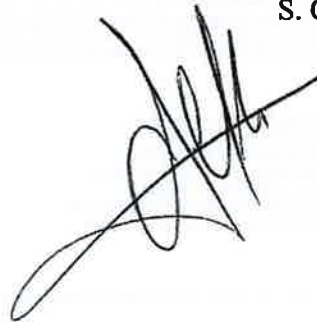
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOVA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3i

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget Eaux Pluviales Urbaines.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Eaux Pluviales Urbaines pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 2.697.247,65 € pour les dépenses et 3.412.480,39 € pour les recettes, détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	1 089 757,11	1 804 989,85
Fonctionnement	1 607 490,54	1 607 490,54
TOTAUX	2 697 247,65	3 412 480,39

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2026 des Eaux Pluviales Urbaines, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

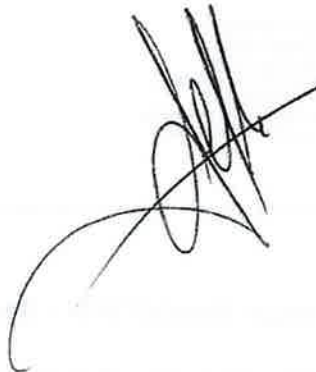
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcelette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyboise ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 3j

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe CET de Valmont.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif annexe de la CET de Valmont (Centre d'Enfouissement Technique) pour l'exercice 2026.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 1.256.305,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	934 000,00	934 000,00
Fonctionnement	322 305,00	322 305,00
TOTAUX	1 256 305,00	1 256 305,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 057-200067502-20260430-CC_20260430_03J-BF

S²LO

Ce budget est équilibré une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 146.805,00 € pour la section de fonctionnement et une avance d'équilibre de 416.615,00 € en ce qui concerne la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyousse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINA, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**

Point n° 4

OBJET : Site CHEMESIS à Carling/Saint-Avoid – Déclaration du projet d'aménagement des terrains de l'ancienne Cokerie de Carling.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement disposant que « lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'organe délibérant de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. »

Le projet consiste en la création d'un lotissement industriel sur l'emprise de l'ancienne cokerie de Carling, située sur les communes de Saint-Avoid et de L'Hôpital. Exploité de 1904 à 2009, ce site est devenu une friche industrielle qui a pour objectif, à terme, d'être réhabilitée par l'aménagement de plusieurs lots cessibles avec la création de voiries et la mise en place de réseaux.

Le projet répond aux objectifs stratégiques qui justifient son caractère d'intérêt général à savoir :

- **Reconversion de friche** : Il permet la valorisation d'un site dégradé et évite ainsi la consommation d'espaces naturels ou agricoles,
- **Développement économique** : Le projet vise la réindustrialisation du territoire et la création d'emplois locaux dans un secteur marqué par une baisse d'activité historique,
- **Maîtrise de la pollution** : L'aménagement s'accompagne d'un plan de gestion des sols rigoureux pour traiter les passifs de pollution organique et inorganique,
- **Cohérence territoriale** : Le projet s'inscrit dans les dynamiques des sites industriels voisins (Chemesis, Emile Huchet).

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à mettre en œuvre les mesures Éviter, Réduire, Compenser (ERC) détaillées dans l'étude d'impact et dans les divers avis environnementaux ainsi que de prendre en considération l'ensemble des observations du public recueillies lors de l'enquête publique

Compte tenu que le projet d'aménagement de la cokerie de Carling est essentiel pour le territoire, sur avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire, déclare l'intérêt général du projet de lotissement industriel sur le site de l'ancienne Cokerie de Carling.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 59**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Mariolle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freyhouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroy par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;

• **Absents excusés : 7**

Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absent non excusé : 0**

Point n° 5

OBJET : Constitution des Commissions Communautaires.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président.

A la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, pour la mandature 2026-2032, Monsieur le Président de la CASAS a adressé un courrier à l'ensemble des Conseillers Communautaires les invitant à se prononcer sur les commissions communautaires dans lesquelles ils souhaitent siéger.

Il est rappelé que les commissions communautaires n'ont pas pouvoir de décision et n'émettent qu'un avis sur les points examinés.

Le Président et les Vice-Présidents du Conseil Communautaire sont membres de droit de l'ensemble des commissions communautaires, avec voix délibérative, à l'instar de tout membre d'une commission communautaire.

Au vu des réponses enregistrées, M. le Président de la CASAS, en accord avec le Bureau, soumettent à l'homologation du Conseil Communautaire, avec vote au scrutin secret, la constitution des commissions communautaires, avec la désignation de la présidence et vice-présidence de ces commissions pour la mandature 2026-2032, à savoir :

1/a/ COMMISSION MOBILITE

Président de commission : M. Bernard TREUVELOT

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	FOLSCHVILLER	SEKHAINÉ Lila
2	LANING	GROSS Dominique
3	LEYVILLER	MEYER Valérie
4	LIXING-LES-ST AVOLD	BINTZ Robert
5	MORHANGE	STINCO Christian
6	MORHANGE	BLANCHARD Vanessa
7	VALMONT	MONNEAU Sandra
8	ST AVOLD	LANG Dominique
9	ST AVOLD	BERCEVILLE Patrick

1/b/ COMMISSION AMENAGEMENT ET PROMOTION DES ZONES TOURISTIQUES, ESPACES NATURELS, NATURA 2000, SENTIERS, MEMORIEL.

Président de commission : M. Bernard TREUVELOT

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ALTVILLER	DERU Claude
2	BISTROFF	STREIFF Véronique
3	ERSTROFF	VECCHIO Anna
4	GROSTENQUIN	CHARPENTIER Armand
5	GUESSLING-HEMERING	APPEL Jonathan
6	LACHAMBRE	LANTONNOIS Pierre
7	LANING	GROSS Dominique
8	L'HOPITAL	GIL Christophe
9	LIXING-LES-ST AVOLD	BINTZ Robert
10	ST AVOLD	SOWA Jérôme
11	ST AVOLD	CRENNA Blanche
12	VILLER	MULLER Cédric

2/ COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INDUSTRIEL et COMMERCE

Présidents de commission : MM. Salvatore COSCARELLA et André BOUSSER

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ERSTROFF	VECCHIO Anna
2	FOLSCHVILLER	ZIMNY Didier
3	FOLSCHVILLER	HECTOR Jérémy
4	LACHAMBRE	LANTONNOIS Pierre
5	LELLING	SCHMITT Pascal
6	MACHEREN	MARTINEZ Vanessa
7	MORHANGE	ATTOU Malika
8	ST AVOLD	GITTON Marjorie
9	ST AVOLD	DETHOOR-FELKER Stéphanie
10	ST AVOLD	STEINER René
11	ST AVOLD	ATMANIA Tristan
12	VALMONT	MONNEAU Sandra

3 / COMMISSION TRAVAUX et PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Président de commission : M. Gaston ADIER

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BERIG-VINTRANGE	ZIEBA Raphaël
2	BOUSTROFF	GAMBALONGA Richard
3	CARLING	SCHIRLE Kurt
4	LELLING	SCHMITT Pascal
5	ST AVOLD	LANG Dominique

4/ COMMISSION FINANCES et RELATIONS HUMAINES

Président de commission : M. Romuald YAHIAOUI

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	CARLING	GUILBOT Laurent
2	DESTROY	RENARD Philippe
3	FOLSCHVILLER	ZIMNY Didier
4	FOLSCHVILLER	LATTA Stéphanie
5	L'HOPITAL	SCHULER Emmanuel
6	L'HOPITAL	HOMBOURGER Myriame
7	ST AVOLD	GITTON Marjorie
8	ST AVOLD	DENIS Laura
9	ST AVOLD	ATMANIA Tristan

**5/a/ COMMISSION POLITIQUE ASSOCIATIVE, COMPLEXE NAUTIQUE,
COMMUNICATION TOURISTIQUE, OFFICE DU TOURISME**

Président de commission : M. Ludovic ANDOLFO

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BRULANGE	DREIDEMY Jean-Christophe
2	CARLING	GUILBOT Laurent
3	DESTRY	RENARD Philippe
4	FOLSCHVILLER	KEHILI Mounia
5	FOLSCHVILLER	SEKHAINÉ Lila
6	L'HOPITAL	GIL Christophe
7	MACHEREN	MARTINEZ Vanessa
8	PORCELETTE	SCHEIDT Céline
9	PORCELETTE	GUERRIERO Marie-France
10	ST AVOLD	KLAR Fabienne
11	ST AVOLD	SIMON Océane
12	ST AVOLD	WITTMER Raphaël
13	ST AVOLD	GITTON Marjorie
14	ST AVOLD	ATMANIA Tristan
15	VALMONT	KLUCZYK-WEISS Olga

5/b/ COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Président de commission : M. Ludovic ANDOLFO

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	FOLSCHVILLER	ZIMNY Didier
2	FOLSCHVILLER	KEHILI Mounia
3	MACHEREN	SIMON Dominique
4	L'HOPITAL	GIL Christophe
5	ST AVOLD	KLAR Fabienne
6	ST AVOLD	WITTMER Raphaël
7	ST AVOLD	BERCEVILLE Patrick

6/ COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE et PLAN CLIMAT (PCAET)

Président de commission : M. Laurent MENIERE

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ALTVILLER	DERU Claude
2	FOLSCHVILLER	HECTOR Jérémy
3	FOLSCHVILLER	LATTA Stéphanie
4	LACHAMBRE	LANTONNOIS Pierre
5	PORCELETTE	GUERRIERO Marie-France
6	VAHL-EBERSING	MARTINELLE Frédéric

7/ COMMISSION SANTE, PETITE ENFANCE et CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Président de commission : M. Aurélien MORITZ

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	FOLSCHVILLER	SEKHAINÉ Lila
2	GRENING	OUALI Joëlle
3	L'HOPITAL	HOMBOURGER Myriame
4	MACHEREN	MARTINEZ Vanessa
5	MORHANGE	STINCO Christian
6	MORHANGE	BLANCHARD Vanessa
7	PETIT-TENQUIN	KIBBER Véronique
8	PORCELETTE	SCHEIDT Céline
9	ST AVOLD	KLAR Fabienne
10	ST AVOLD	DETHOOR-FELKER Stéphanie
11	ST AVOLD	CRENNA Blanche

8/ COMMISSION ENVIRONNEMENT, GESTION DES DECHETS et SYDEME

Président de commission : Mme Suzanne BUSDON

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	LANDROFF	EYERMANN Christine
2	L'HOPITAL	ZIMMERMANN Christian
3	PETIT-TENQUIN	KIBBER Véronique
4	PORCELETTE	GUERRIERO Marie-France
5	ST AVOLD	SIMON Océane
6	ST AVOLD	SOWA Jérôme
7	VAHL-EBERSING	MARTINELLE Frédéric

9/a/ COMMISSION HABITAT, CADRE DE VIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, AFFAIRES FONCIERES, PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) et AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINERANTS

Président de commission : M. Gabriel WALKOWIAK

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
2	LELLING	SCHMITT Pascal
3	MORHANGE	STINCO Christian
4	ST AVOLD	SIMON Océane
5	ST AVOLD	WITTMER Raphaël
6	ST AVOLD	CRENNA Blanche
7	VALMONT	KLUCZYK-WEISS Olga

9/b/ COMMISSION URBANISME PREVISIONNEL et SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT)

Président de commission : M. Gabriel WALKOWIAK

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
2	LELLING	SCHMITT Pascal
3	MORHANGE	STINCO Christian
4	ST AVOLD	SIMON Océane
5	ST AVOLD	WITTMER Raphaël
6	ST AVOLD	CRENNA Blanche
7	VALMONT	KLUCZYK-WEISS Olga

9/c/ COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

Présidents de commission : Mme Malika ATTOU et M. Gabriel WALKOWIAK

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BERIG-VINTRANGE	ZIEBA Raphaël
2	LANDROFF	EYERMANN Christine
3	PORCELETTE	SCHEIDT Céline
4	ST AVOLD	DENIS Laura

10/ COMMISSION GESTION DE L'EAU, ASSAINISSEMENT et GEMAPI

Président de commission : M. Michel GAILLOT

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
2	BERIG-VINTRANGE	ZIEBA Raphaël
3	BRULANGE	DREIDEMY Jean-Christophe
4	CARLING	SCHIRLE Kurt
5	GROSTENQUIN	CHARPENTIER ARMAND
6	L'HOPITAL	ZIMMERMANN Christian
7	MORHANGE	BLANCHARD Vanessa
8	ST AVOLD	LANG Dominique
9	ST AVOLD	BERCEVILLE Patrick
10	VALLERANGE	SCHAEFFER Bruno

11/ COMMISSION FRANCE SERVICES et RURALITE**Président de commission : M. Julien CLAISER**

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	BOUSTROFF	GAMBALONGA Richard
2	BRULANGE	DREIDEMY Jean-Christophe
3	ERSTROFF	VECCHIO Anna
4	GRENING	OUALI Joëlle
5	GUESSLING-HEMERING	APPEL Jonathan
6	HARPRICH	BEITZ Céline
7	LANDROFF	EYERMANN Christine
8	VILLER	MULLER Cédric

**12/ COMMISSION COMMUNICATION ET COHERENCE INSTITUTIONNELLE,
IMAGE PUBLIQUE, INFORMATION CITOYENNE, ACTIONS AVEC LES COMMUNES
et INFORMATIQUE, NUMERIQUE, HAUT-DEBIT****Président de commission : M. Sébastien THISSE**

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	DESTRY	RENARD Philippe
2	FOLSCHVILLER	KEHILI Mounia
3	FREMESTROFF	FILLIUNG Laurent
4	MORHANGE	ATTOU Malika
5	VALLERANGE	SCHAEFFER Bruno
6	VALMONT	MONNEAU Sandra

**13/ COMMISSION SECURITE, VIDEOPROTECTION et POLICE
INTERCOMMUNALE****Président de commission : M. Hervé SIMON**

	COMMUNE	NOM-PRENOM
1	ALTVILLER	DERU Claude
2	BARONVILLE	JACQUOT Bernard
3	CARLING	NICOLAS Marielle
4	CARLING	GUILBOT Laurent
5	FOLSCHVILLER	HECTOR Jérémy
6	FOLSCHVILLER	LATTA Stéphanie
7	GUESSLING-HEMERING	APPEL Jonathan
8	HARPRICH	BEITZ Céline
9	LANING	GROSS Dominique
10	L'HOPITAL	SCHULER Emmanuel
11	L'HOPITAL	ZIMMERMANN Christian
12	LIXING-LES-ST AVOLD	BINTZ Robert
13	MACHEREN	SIMON Dominique
14	MORHANGE	ATTOU Malika
15	PETIT-TENQUIN	KIBBER Véronique
16	ST AVOLD	DE NICOLO Guy
17	VAHL-EBERSING	MARTINELLE Frédéric

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 057-200067502-20260430-CC_20260430_05-DE



Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées à M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville quant aux défraiements pour les Conseillers Communautaires qui se rendront aux Commissions Communautaires et sur l'élargissement des Commissions à 4 par Conseillers, et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD, Mmes VECCHIO LATTI, OUALI, M. CHARPENTIER,
M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD,
Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNA, MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Elncheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freybouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
- **Absents excusés : 7**
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 0**
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;

Point n° 6

OBJET : Modification de la composition du Bureau.

Rapporteur : M. Sébastien THISSE, Vice-Président.

M. le Président de la CASAS souhaite, en accord avec le Bureau réuni le 29 avril 2026, procéder à l'élargissement de la composition du Bureau, en y associant M. Armand CHARPENTIER, Maire et Conseiller Communautaire de la Commune de GROSTENQUIN.

Le Conseil Communautaire est invité à homologuer la nouvelle composition du Bureau de la CASAS, en l'occurrence :

Président :

M. Salvatore COSCARELLA

Vice-Présidents :

M. Bernard TREUVELOT
M. André BOUSSER
M. Gaston ADIER
M. Romuald YAHIAOUI
M. Ludovic ANDOLFO
M. Laurent MENIERE
M. Aurélien MORITZ
Mme Suzanne BUSDON
M. Gabriel WALKOWIAK
M. Michel GAILLOT
M. Julien CLAISER
M. Sébastien THISSE
M. Hervé SIMON

Conseiller Communautaire :

M. Armand CHARPENTIER

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 mai 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

